



Comité Régional de Lorraine de Cyclisme

Maison Régionale de Lorraine des Sports
13, Rue Jean Moulin 54 510 TOMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 59

Fax : 03 83 18 87 60

Mail : ffclorraine.comite@wanadoo.fr

COUPE DE LORRAINE DES JEUNES

RÈGLEMENT 2008

1 - DÉFINITION

1.1 - Le comité Lorraine de cyclisme met en compétition la COUPE DE LORRAINE des JEUNES.

1.2 - Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

1.3 - La seule autorité compétente sera la CRVTT* et :ou la personnes déléguées par celle-ci, pour l'application du présent règlement.

(* Commission Régionale section VTT)

2 - PARTICIPATION

2.1 – La Coupe de Lorraine Jeunes est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC.

2.2 – Tout autre engagement (pour les non licenciés FFC) ne peut être accepté que sur présentation d'un certificat médical.

3 - CATÉGORIES

3.1 - Les catégories participantes sont les suivantes :

- Pupilles G&F lé (es) en 1999-1998: 9 à 10 ans
- Benjamins G & F né (es) en 1997-1996 : 11 à 12 ans
- Minimes G & F né (es) en 1995-1994 : 13 à 14 ans

3.2 - Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4 - ENGAGEMENTS

4.1 - Les droits d'engagement sont les suivants :

- pupilles : 2 euros
- benjamins : 2 euros
- minimes : 4,90 euros

4.2 - Aucune confirmation d'engagement ne sera adressée aux concurrents.

5 - ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Les numéros de course seront attribués comme suit :

PUPILLES dossards de 1 à 49

BENJAMINS dossards de 50 à 99

MINIMES dossards de 100 à 150

6 - ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY

6.1 - CARACTÉRISTIQUES :

6.1.1 - Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

On privilégiera les passages techniques tels que :

- les descentes nécessitant du pilotage et de l'équilibre
- les montées techniques courtes avec pente moyenne
- les passages sinueux, en single track par exemple
- les passages vallonnés
- les parcours plus condensés de type « start loop », en escargot.
- des sections permettant des dépassements aisés, sollicitant des changements de rythme.

On évitera :

- les longues portions en lignes droites (pas plus de 10% du parcours final ; par exemple, 200m sur une boucle de 2 km)
- les portions de voie goudronnée
- les longues montées à fort dénivelé
- les descentes dangereuses nécessitant des franchissements, des sauts
- des obstacles à franchir (tronc, fossé)

Les passages présentant une difficulté ou un danger devront être signalés et protégés avec présence d'un adulte (signaleur) et/ou des secours

6-1-2 - Le circuit fermé sera composé d'une boucle à effectuer plusieurs fois selon les catégories ; le dénivelé devra être adapté au niveau des catégories.

Une boucle différente avec une difficulté supplémentaire sera prévue pour les minimales.

Le circuit sera étudié pour un temps optimal de course (références à prendre en compte pour les meilleurs coureurs) :

Catégories	Temps minimum	Temps maximum
Pupilles	15 min	20 min
Benjamins	20 min	30 min
Minimes	30 min	45 min

6.1.3- Le nombre de tours à effectuer sera indiqué lors de l'engagement des concurrents et sera rappeler avant le départ de la course.

6.1.4 - Ce nombre de tours sera décidé en concertation avec les représentants de la CRVTT et/ou de l'E.T.R.

6.1.5 – Des coureurs pourront être arrêtés à l'appréciation des représentants de la CRVTT ou des commissaires, et ce afin d'éviter des temps de courses trop longs.

6. 2 - LES DÉPARTS :

6.2.1 - Ils seront donnés suivant l'ordre suivant :

1er départ pupilles F&G

2ème départ benjamins F&G

3ème départ Minimes F&G

6.2.2 - Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

6.2.3 - Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course.

6. 3 - ZONE DE DÉPART :

6.3.1 - Selon la configuration du terrain, le responsable Jeunes fixera le mode de départ en réalisant "x" lignes regroupant, chacune de 5 à 6 concurrents.

6.3.2 – L'appel des concurrents se fera quelques minutes avant la mise en grille.

6.3.3 - Les positions des concurrents des diverses catégories sur leur ligne de départ seront déterminées selon le classement général en cours (pour la première course, on retiendra le classement de l'année précédente).

6.3.4 – *La ligne de départ sera matérialisée au sol par un tracé au plâtre*; elle devra être indiquée par les **lettres DJ** (Départ Jeunes) lorsque le club organisateur met en place une autre course pour les adultes avec une ligne de départ différente.

6. 4 – ÉQUIPEMENT :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve reconnaissances comprises.

6. 5 - RÉPARATION ET AIDE EXTÉRIEURE

6.5.1 - Aucun suiveur (à vélo ou en courant) n'est autorisé.

6.5.2 - Un participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou d'une aide technique sera autorisé à poursuivre l'épreuve. Toute intervention doit se faire dans le respect des coureurs et de la course (on évitera toute gêne des autres concurrents) .

6. 6 – MODIFICATION :

Seuls les membres de la CRVTT et de l'ETR se réservent le droit de modifier le programme du cross country (Timing & parcours).

7 - ÉPREUVE DE TRIAL :

7. 1 - CARACTÉRISTIQUES :

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

La reconnaissance de zones est autorisé à pied uniquement.

Certaines zones pourront être aménagées ou modifiées pour les féminines poussines, pupilles, benjamines, et minimes (elles peuvent emprunter les parcours d'une catégorie inférieure). Les féminines restent toutefois autorisées à emprunter le parcours des garçons.

7. 2 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu par catégorie sur un parcours composé de *x* zones (cela peut aller de 3 jusqu'à 8) à parcourir *x* fois (de 3 à 2 selon le nombres de zones).

"Chaque zone sera divisée en 5 segments. Quatre de ces segments permettront d'obtenir chacun 1 point. Le 5ème segment, appelé "segment bonus" présentera deux cheminements distincts, un cheminement normal permettant d'obtenir un

point et un cheminement plus difficile permettant d'obtenir 2 points. Le concurrent pourra librement choisir le cheminement qu'il retient. Le "segment bonus" pourra se situer en entrée de zone, en sortie de zone ou sur n'importe quel segment de la zone."

7.3 - EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

Les embouts de cintres doivent être démontés, les cintres doivent être bouchés.

7.4 - COMPTAGE DES POINTS :

7.4.1 - Chaque segment peut rapporter :

* " **2 points** s'il est franchi sans appui et sans poser le pied à terre pour le cheminement difficile du "segment bonus",

* " **1 point** s'il est franchi sans appui et sans poser le pied à terre pour tous les autres segments"

ou

* **0 point** si l'on pose un ou 2 pieds, en cas d'appui ou sur simple chute.

7.4.2 - Le maximum de points acquis par pilotes sera de (6 points x nombre de zones) multiplié par le nombre de tours.

7.5 - ORDRE DE PASSAGE :

La répartition des concurrents sur les différentes zones sera donnée par le club organisateur.

La rotation sur les différentes zones se fera selon un ordre établi que les concurrents devront respectés au premier tour.

L'ordre de passage sur une zone déterminée est établi par le responsable de la zone selon l'ordre d'arrivée des concurrents.

7.6 - CARTON DE POINTAGE :

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage ou sera indiqué :

* Les points obtenus sur chaque zone.

* Le temps réalisé sur la zone test (chronométré).

- Ce carton doit être conservé jusqu'à la dernière zone où il est remis au responsable de la zone.

- En cas de perte, le pilote se verra attribué les points du dernier concurrent moins 1 point.

7.8 - ENTRÉE DE ZONE ET DE SEGMENT :

7.8.1 - Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

On est entré dans la zone ou dans le segment lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne de départ.

On est sorti du segment ou de la zone lorsque l'axe de la roue avant franchit la ligne d'arrivée.

7.8.2 - Appui :

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

- Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression, ne donnera pas lieu à un échec sur le segment.
- par contre si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur le segment concerné.

7.8.3 - Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise , si le concurrent casse ou dépasse la rubalise ,il y a échec sur le segment.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Le recul sur un segment déjà franchi n'est pas considéré comme une faute. En cas d'échec lorsque le concurrent se trouve sur un segment déjà franchi, c'est le segment sur lequel il se trouvait avant de débiter son recul qui est considéré en échec.

7. 9 - ÉCHEC :

En cas d'échec sur un segment : le coureur reprend sur le segment suivant avant la limite d'entrée de ce segment, arrêté, pied à terre, à moins d'1 mètre de la ligne. Il dispose de 15 secondes pour repartir. Il ne doit pas être tenu par la selle.

7. 10 - RÉCLAMATION :

Le commissaire de zone et le responsable des commissaires sont seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

7. 11 - CLASSEMENT :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

7. 12 - ZONE CHRONOMÉTRÉE - EX AEUQUO :

En cas d' ex aequo " en points, le temps sera pris sur une zone appelée "zone test" (faisant partie des zones proposées), sur la totalité des 5 segments et ceci sans interruption du chronométrage. Le temps du concurrent sera pris : Axe de roue avant sur la ligne d'entrée de zone du 1er segment balisé au sol par marquage et après passage de l'axe roue avant sur la ligne d'arrivée du 5ème segment.

7.13 - INCIDENT MECANIQUE :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) au début du segment suivant où a eu lieu l'incident.

Si cet incident se passe sur la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.

7.14 - CLASSEMENT FINAL EPREUVE TRIAL :

Il prendra tout d'abord en compte le nombre de points réalisé sur les 4 zones puis les points réalisés dans la zone chronométrée et enfin le temps réalisé dans cette même zone en cas d'ex aequo.

8 - ÉPREUVE DE DESCENTE

8.1 - CARACTÉRISTIQUES :

8.1.1 - Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

8.1.2 - La distance du tracé sera inférieure à 2 km pour toutes les catégories.

8.2 - ORDRE DE DÉPART :

Pour la première manche, il s'effectuera par catégorie, pupilles, benjamins puis minimes, et si possible dans l'ordre inverse du classement établi, de la coupe de Lorraine.

Pour la seconde manche, le départ sera donné, par catégorie, dans l'ordre inverse du classement de la première manche.

Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes devra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris, pour le respect de l'équité sportive.

8.3 – ÉQUIPEMENT et MATERIEL :

8.3.1 - L'ensemble des participants, **coureurs et encadrement**, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :

- Casque intégral d'origine.
- Protection dorsale couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque.
- Manches longues, gants longs.
- Coudières et genouillères.
- Protège-tibias ou jambières complètes.

8.3.2 – Aucune partie du corps (membres inférieurs ou supérieurs) ne laisse voir la peau apparente ; manches longues, gants longs et pantalons.

8.3.3 – **Seuls les *compétiteurs équipés de VTT semi-rigides sont comptabilisés au classement général et marquent des points en coupe de Lorraine***. Les autres concurrents (équipés de VTT tout suspendus) peuvent participer à la course ; toutefois ils ne seront pas pris en compte dans le classement général de la Coupe de Lorraine. Ils seront classés au terme de l'épreuve, de même leur résultat sera comptabilisé dans le classement du ***trophée des Jeunes Pilotes***.

8.3.4 – ***Les embouts de guidon doivent être démontés, les cintres doivent être bouchés.***

8.4 – VÉRIFICATIONS :

Le port de ces équipements sera contrôlé par des commissaires de courses au sommet avant le départ qui n'autoriseront le départ qu'aux pilotes présentant un équipement réglementaire.

8.5 - COURSE :

- L'épreuve de descente s'effectue sur deux manches.
- Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux manches.
- Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.
- Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.
- Un concurrent rattrapé devra céder le passage.
- Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité.

8. 6 - MODIFICATION :

A partir du jour des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure. (A l'appréciation des membres de la CRVTT et de l'ETR).

9 - COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT :

9.1- CLASSEMENT PAR EPREUVE :

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve :

Places	Points	Places	Points
1	100	20	64
2	97	21	63
3	94	22	62
4	91	23	61
5	88	24	60
6	86	25	59
7	84	26	58
8	82	27	57
9	80	28	56
10	78	29	55
11	76	30	54
12	74	31	53
13	72	32	52
14	70	33	51
15	69	34	50
16	68	35	49
17	67	36	48
18	66	37	47
19	65	38	46

9. 2 - CLASSEMENT GÉNÉRAL:

9.2.1 – Le classement général établi prend en compte :

- le total des points acquis dans chaque discipline
- chaque concurrent dispose **trois jokers** (un joker peut être considérée comme une absence ou comme le résultat le moins bon non comptabilisé au total des points

acquis):un joker est attribué pour l'ensemble des courses techniques, deux autres pour les cross country.

9.2.2 – Une absence obligatoire sera imposée à chaque concurrent sur une des 10 courses placées entre le 20 avril 2008 et le 15 juin 2008. Tout compétiteur qui omet de respecter le point de ce règlement se verra retirer le meilleur résultat de cette période.

9.2.3 – La dernière course proposée au calendrier **sera affectée d'un coefficient 1,5** (un concurrent ayant obtenu 94 points pourra compter $94 \times 1,5$ soit 141 points au classement général). Ce point du règlement doit inciter les concurrents à ne pas délaissé cette dernière épreuve du calendrier.

9.3 - CAS PARTICULIERS :

9.3.1 - Un abandon dans l'une des 3 épreuves sera égal à 0. Cet abandon ne pourra être considéré comme une absence obligatoire (cf 9.2.1).

9.3.2 - En cas d'ex æquo , les coureurs seront départagés selon les critères suivants :

- le plus grand nombre de victoires
 - le plus grand nombre de deuxième place
 - le plus grand nombre de troisième place
- et ainsi de suite...